

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



CABINET DU PREMIER MINISTRE

PROJET DE COHESION
SOCIALE DES REGIONS NORD
DU GOLFE DE GUINEE



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT DE STRUCTURES D'APPUI A LA MISE EN OEUVRE DES SOUS PROJETS EN LIEN AVEC LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL DANS LES REGIONS DU PORO, DE LA BAGOUÉ ET DU TCHOLOGO

1 Contexte et justification

Afin de contribuer à atténuer les effets et les risques des situations de Fragilité, Conflit, Violence (FCV) auxquelles sont confrontées les zones Nord des pays de Golfe de Guinée, le **Projet de Cohésion Sociale des régions Nord du Golfe de Guinée (COSO)** a été initié pour une durée de cinq ans à partir de l'année 2022, par la Banque mondiale et les pays du Golfe de Guinée que sont le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo.

L'objectif de Développement du Projet (ODP) est d'améliorer la collaboration régionale et la résilience socio-économique et climatique des communautés frontalières dans les régions cibles du Nord des pays du Golfe de Guinée exposés aux conflits et aux risques climatiques.

Le projet est financé sur le guichet IDA du Groupe de la Banque mondiale. Les zones ciblées pour la Côte d'Ivoire sont les 10 régions des Districts du Denguélé, du Woroba, des Savanes et du Zanzan.

La mise en œuvre du projet se fait par l'approche de Développement Conduit par les Communautés (DCC) qui met l'accent sur le contrôle par les communautés bénéficiaires des décisions de planification, de mise en œuvre et de pérennisation des investissements qui émanent de ces communautés à la base. Ces investissements coordonnés dans les zones frontalières devraient ainsi favoriser la mise en place des modèles pour renforcer le développement économique, la cohésion sociale et la résilience climatique dans les localités cibles.

Au plan institutionnel, le COSO est mis en œuvre par le Conseil du Coton et de l'Anacarde par le biais d'une Unité de Coordination du Projet (UCP), sous la supervision du Cabinet du Premier Ministre qui en est le maître d'ouvrage.

Le projet s'articule autour de 5 composantes :

- Composante 1 : Investir dans la résilience et l'inclusion communautaire.
- Composante 2 : Renforcer les bases et les capacités pour des communautés inclusives et résilientes.
- Composante 3 : Plateforme de collaboration régionale et de dialogue.
- Composante 4 : Gestion du projet.
- Composante 5 : Intervention d'urgence.

La composante 1 est la principale composante du projet. Elle finance des investissements locaux qui seront gérés par les communautés, les communes et les groupes cibles qui auront été formés dans le cadre de la composante 2. Ces investissements porteront entre autres sur (i) de petites infrastructures identifiées et priorisées par les communautés, pour améliorer la connectivité et les opportunités économiques des régions cibles, (ii) des subventions aux groupes communautaires et/ou groupes de producteurs existants et nouvellement formés, afin de financer des activités génératrices de revenus et des investissements stratégiques, (iii) la Participation/Engagement des jeunes et subventions pour l'innovation pour offrir aux jeunes de la communauté l'opportunité de mobiliser et gérer leurs propres fonds et idées. Le processus participatif de sélection des investissements comprendra une évaluation participative des risques climatiques afin d'identifier les risques, les impacts et les opportunités climatiques potentiels par rapport aux priorités d'investissement des communautés.

La sous-composante 1.2 finance les activités économiques menées par les Groupements d'intérêt économiques (GIE), Groupements d'intérêts communs (GIC) et les sous-projets ou activités génératrices de revenus.

Ces activités de financement se révèlent être d'une grande importance pour le projet. La bonne exécution des sous-projets aura en effet, un impact direct sur le cadre de résultats du projet et les effets sur l'amélioration des revenus des acteurs et l'inclusion sociale, notamment des femmes et des jeunes.

Le manuel d'exécution du Projet prévoit dans le dispositif d'appui, une ou plusieurs structures chargées d'accompagner les communautés dans la préparation et la mise en œuvre des sous-projets relatifs à la sous-composante 1.2.

Les présents termes de références sont élaborés pour la sélection de ces structures d'appui.

2 Objectifs de la mission du Cabinet

L'objectif de la prestation est d'apporter un soutien et un accompagnement de proximité aux bénéficiaires et promoteurs de sous-projets économiques.

Les missions des prestataires s'étendent de l'information et la sensibilisation jusqu'au suivi de l'exécution et à la clôture des sous-projets financés en passant par la réalisation de l'état des lieux des activités économiques, l'identification des principaux acteurs et le montage des sous-projets.

Les structures d'appui constituent un important pilier du dispositif de mise en œuvre du Projet.

3 Zone d'intervention et contenu de la mission

3.1 Zone d'intervention.

La mission sera réalisée dans la zone cible du projet, plus précisément dans les régions du District des Savanes : Poro, Bagoué, Tchologo. Le prestataire pourrait accompagner la réalisation de 20 à 25 sous-projets économiques par an dont 10 à 15 sous-projets de marchés ruraux.

Une mission similaire est sollicitée d'une part pour le District du Zanzan et d'autre part les District du Denguélé et du Woroba.

3.2 Mandat du prestataire

A travers la mission d'accompagner le processus de préparation, de sélection et de mise en œuvre des sous-projets, les prestataires ont pour rôles et responsabilités :

- Appui à l'organisation de l'information et de la sensibilisation à l'attention des cibles dans leurs zones d'intervention ;
- Appui à l'identification des Groupements d'Intérêt Commun ou Economique (GIC/GIE) ;
- Réalisation de l'état des lieux des activités économiques ;
- Appui à l'identification et à la formulation des sous-projets par les communautés ;
- Appui à la mise en place d'activités génératrices de revenus au profit des jeunes et des Femmes ;
- Appui à l'élaboration détaillée des sous-projets sélectionnés, y compris les plans d'affaires ;
- Organisation de l'enquête de vulnérabilité, si nécessaire ;
- Établissement de la situation de référence des sous-projets, notamment en matière de commercialisation, de valeur ajoutée, de productivité et de revenus du bénéficiaire ;
- Appui à la sélection des sous-projets ;
- Diagnostic « rapide » des capacités (technico-commercial, gestion, environnemental, social) des bénéficiaires sélectionnés ;
- Développement de référentiels dans les domaines de formation identifiés ;
- Appui à la mise en place ou à la redynamisation des organes de gestion participative pour le suivi et la durabilité des investissements dans le secteur des marchés (COGES, Coopératives, Comité de Développement Villageois CDV, Mutuelles de développement, etc) ;
- Formation/renforcement des capacités des bénéficiaires des sous-projets (COGES, GIC, GIE, autres porteurs de projets) ;
- Appui à la gestion de base des bénéficiaires de financement : comptabilité, finances, passation des marchés ;
- Suivi/encadrement technique des sous-projets ;
- Appui à la mise en œuvre des recommandations en matière de sauvegarde environnementale et sociale ;
- Appui à la constitution de réseaux d'affaires avec les bénéficiaires, pour renforcer les chaînes de valeurs ;
- Evaluation et appui à la clôture des sous-projets ;
- Élaboration de rapports mensuels, trimestriels et annuels pour l'UCP.

4 Profil recherché

Afin de remplir cette mission de façon adéquate, les structures d'appui devront être légalement constituées et justifier d'une expérience avérée dans la mise en œuvre de missions similaires et d'une expérience de travail avec des partenaires au développement, notamment la Banque mondiale.

Elles devront également avoir des ressources humaines qualifiées (diplômes, expériences similaires), des moyens matériels adéquats pour la mission et avoir une expérience d'intervention dans la zone du projet de préférence.

Les ressources humaines des prestataires comprennent au minimum :

- ✓ un chef de mission (BAC +4), économiste, agroéconomiste, socio-économiste ou équivalent justifiant de 8 années d'expérience professionnelle d'opérateur de projet, de financement et de renforcement de capacités ;
- ✓ deux ingénieurs des travaux (BAC+3) agricole, élevage, planificateur, ou équivalent avec au moins 5 années d'expérience de terrain dans l'encadrement et le suivi de micro-projets ou dans un domaine équivalent ;
- ✓ un réseau d'agents de terrain niveau BAC avec une expérience dans l'animation rurale ou de conseil agricole ;
- ✓ Et tout autre profil jugé pertinent pour cette mission.

Les prestataires veilleront à s'assurer que le profil de leur personnel soit en adéquation avec les cibles du projet.

Les prestataires devront disposer de moyens techniques et logistiques permettant d'assurer efficacement la mission :



- Matériels informatiques avec logiciels de conception adaptés ;
- Véhicule 4x4 tout terrain ;
- Motos tout terrain.

5 Durée, livrables et paiement
a. Durée de la mission

La mission des prestataires court jusqu'au terme du Projet COSO. Toutefois, dans un souci de gestion de la qualité des prestations, des contrats d'un an renouvelables seront signés avec les prestataires sélectionnés.

b. Livrables

Les prestataires présenteront chaque mois un rapport faisant le point sur activités menées, les résultats atteints et les difficultés rencontrées. Ils feront également parvenir à l'UCP un rapport trimestriel et un rapport annuel. Ils participeront, si nécessaire, aux réunions de coordination du Projet.

c. Paiement de la prestation

Les paiements des prestataires seront effectués sur une base mensuelle, trimestrielle ou annuelle sur présentation des rapports d'activités validés par le Spécialiste Développement Economique Local de l'UCP COSO.

6 Etapes de la mise en œuvre des sous projets

La mission de la structure d'appui démarre dès l'identification du sous-projet par la communauté à l'issue du diagnostic global participatif.

Le tableau ci-après détaille la durée approximative de chaque étape de préparation et de mise en œuvre du sous-projet, les responsabilités du prestataire et les livrables attendus.

N°	Actions clés	Responsables	Délais	Activités du prestataire	Livrables
ETAPE 1 : Identification et préparation du sous-projet					
1	Information/sensibilisation	ADC	Continu		
2	Recueil des idées de sous-projets	ADC	2 jours	Collecte des idées de sous-projet	Recueil des sous-projets
	Formulation des sous-projets (fiches canevas)	Structure d'appui		Remplissage fiches de sous-projet	Formulaires de sous-projets renseignés
3	Analyse d'éligibilité	Structure d'appui/ Demandeur	20 jours	Evaluation de la conformité avec les ODP	Rapport détaillé du sous-projet
	Réalisation de l'étude de faisabilité du sous-projet (plan d'affaire) avec visites de terrains			Analyse du SP	
	Screening environnemental et social	Spécialiste Environnement		Identification des besoins de formation/ renforcement de capacités	Recueil des besoins de formation
4	Montage des dossiers de soumission	Structure d'appui	2 jours	Préparation des modules de formation/ renforcement de capacités	Modules de formation
	Dépôt des dossiers de soumission à l'Antenne Régionale du Projet			Constitution du dossier de soumission	Dossiers de soumission
5	Enregistrement des dossiers	Antenne/ Structure d'appui		Dépôt des dossiers	
5	Examen de recevabilité/ éligibilité				
ETAPE 2 : Examen d'approbation par la Commission Régionale d'Approbation et de Suivi des Sous-projets (CRAS)					
6	Soumission des dossiers à la CRAS	Antenne			
7	Notification au bénéficiaire et codification du Sous-projet éligible	Antenne/ Structure d'appui	5 jours		
8	Evaluation des sous-projets détaillés avec le plan d'affaire et élaboration du rapport	Antenne/ Structure d'appui	7 jours		
9	Approbation du sous-projet par la CRAS	CRAS	14 jours		
10	Elaboration du PV de réunion	CRAS	1 jours		
	Publications de la liste des sous-projets approuvés				
ETAPE 3 : Mise en œuvre et Suivi-évaluation					
11	Notification au bénéficiaire				
11	Signature de l'Accord de financement	UCP/Antenne	5 jours		
12	Mobilisation du financement (selon le plan de financement)	UCP	7 jours		
13	Renforcement des capacités des bénéficiaires	Bénéficiaire/ Structure d'appui	Durée du SP	Formations	Rapports de formations
	Exécution du sous-projet selon le plan d'affaire			Accompagnement des bénéficiaires	Rapport de suivi/ exécution

14	Evaluation finale et clôture du sous-projet	Structure d'appui	Fin SP	Evaluation Clôture	Rapports d'évaluation finale Rapport de clôture
----	---	-------------------	--------	--------------------	--

7 Méthodologie

La mission se réalise en collaboration avec les équipes du projet COSO et comprend différentes articulations dont (i) l'information des populations cibles, (ii) l'identification/ sélection des bénéficiaires (Associations, Groupements d'Intérêt Commun ou Economique (GIC/GIE), (iii) appui au montage/ préparation des sous-projets économiques, (iv) la formation des bénéficiaires (avec en amont l'évaluation des capacités des bénéficiaires et l'élaboration d'un plan de formation adapté), (v) l'appui l'approbation des sous-projets et à la signature des accords de financement, (vi) le suivi de mise en œuvre et la clôture des activités des sous-projets comme décrits ci-dessus. Le prestataire devra proposer une démarche méthodologique qui sera validée par l'UCP COSO. Il s'agira dans ce cadre de décrire le phasage des différentes articulations et leurs contenus.

8 Critères de sélection

L'évaluation de l'offre technique portera notamment sur les points suivants :

- Expérience pertinente des candidats
- Conformité du plan de travail et de la méthode proposés aux Termes de Référence
- Qualification et compétence du personnel clé pour la mission
- Connaissance du contexte local

9 La Cellule de Coordination Projet de Cohésion Sociale des Régions Nord du Golfe de Guinée (COSO) invite les candidats disposant de l'expertise requise à manifester leur intérêt à fournir les services ci-dessus. Les cabinets intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter lesdits services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, Copies de Diplômes certifiés et Curriculum Vitae (CV), etc.). Les cabinets peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

10 Les informations qui doivent figurer dans la réponse des cabinets devront comprendre notamment :

- La lettre de manifestation d'intérêt signée par le soumissionnaire ou le groupement de soumissionnaires ;
 - Une copie de l'accord de groupement ou celle de la lettre d'intention de regroupement, si le Candidat est constitué en groupement ;
 - Une copie du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) ou tout autre document équivalent pour les entreprises étrangères ;
 - Les documents attestant que la structure est légalement constituée ;
 - Toutes ses références relatives à l'appui à la mise en œuvre des sous projets en lien avec le développement économique local. Ces références, pour être prises en compte à l'évaluation des dossiers de manifestation d'intérêt, devront chacune être justifiées par des fiches projets, Attestations de Bonne Exécution (ABE) ou de service fait.
 - les Curriculum Vitae (CV) du personnel clé proposé pour la mission : les CV signés par l'expert et le responsable de firme devront être accompagnés de la photocopie des diplômes exigés certifiées conformes à l'original datant de moins de six (06) mois et de la copie d'une pièce d'identité de l'employé. Ces documents doivent être rédigés dans la langue française ou à défaut, ils devront être traduits en français par un traducteur agréé.
 - toutes autres informations pertinentes.
- NB 1 : « Ne sont admis à participer à la procédure de passation du marché public que les candidats qui sont à jour de la redevance de régulation. Le quitus de non redevance délivré par l'ANRMP en est une preuve ».
- En cas de non production du quitus de non redevance par un candidat, le marché ne peut lui être attribué que s'il est établi par l'ANRMP qu'il était à jour, à la date limite de réception des offres, de la redevance de régulation sur l'ensemble des marchés qui lui ont été attribués.
- NB 2 : En cas de groupement, le quitus de non redevance, devra être fourni par chacun des membres du groupement.

Et au terme de l'évaluation des manifestations d'intérêt, le cabinet qui présente le meilleur niveau de qualification et d'expérience, sera invité à remettre une proposition technique et financière et par la suite à négocier un contrat.

11 Pour la mission ci-dessus décrite, le Consultant/firme sera recruté par la méthode de sélection fondée sur les Qualifications des Consultants (SQC), en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque mondiale le financement de projets d'investissement (Version juillet 2016).

12 Les manifestations d'intérêts doivent être rédigées en français et adressées au Coordonnateur du Projet COSO au plus tard le Jeudi 17 Aout 2023, sous pli fermé, en cinq (5) exemplaires (1 original et 4 copies), accompagnées d'une version PDF sur support numérique, portant la mention : « Recrutement de structures d'appui à la mise en œuvre des sous projets en lien avec le développement économique local dans les Régions du PORO, de la BAGOUE et du TCHOLOGO » et déposées à l'adresse géographique indiquée ci-dessus :

Secrétariat du Projet de Cohésion Sociale des Régions Nord du Golfe de Guinée (COSO) II Plateau, Angré 7^{ème} Tranche, Rue de la Résidence les Flamboyants, 27 BP 604 Abidjan 27, Tél : (+225) 27 22 54 86 20, 07 11 11 18 36 / 05 02 24 74 27 Email : infos@coso.ci Email : quvmicheltehe@yahoo.fr avec copie à paulbatto@yahoo.fr

13 Les dossiers de manifestations d'intérêts reçus feront l'objet d'un enregistrement sur la fiche de réception ouverte à cet effet au Secrétariat du chef de l'unité marchés et convention. L'ouverture des plis aura lieu le au plus tard le Jeudi 17 Aout 2023 à 11 heures 00 minutes à la salle de réunion du Projet COSO sise à l'adresse susvisée en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

14 Les manifestations d'intérêt seront ouvertes en présence des représentants des consultants qui souhaiteraient y assister le même jour à 11 heures 00 minutes à l'adresse ci-dessus.

Les cabinets sont invités à retirer les Termes de Références les jours ouvrables de 9h à 12h et de 15h à 17h à l'adresse mentionnée ci-dessus.